

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 61 (1923)
Heft: 24

Artikel: Armoiries communales : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-218016>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au *Conteur Vaudois* jusqu'au 31 décembre 1923 pour **3 fr. 50** en s'adressant à l'administration 9, Pré-du-Marché, à Lausanne.

ARMOIRIES COMMUNALES

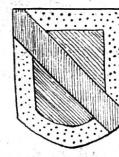


Cugy. — Cette commune du district d'Echallens s'est donné un écu dont le tiers supérieur est blanc, sur ce champ blanc est un aigle éployé rouge. Le reste de l'écusson, soit les deux tiers inférieurs, est rouge et sur ce champ rouge deux bandes ondées d'argent le traversent horizontalement.

Il y avait à Cugy, au quatorzième siècle, une chapelle dédiée à St-Jean, c'est pourquoi les armoiries de cette commune portent l'aigle, symbole de l'évangéliste. Les deux bandes ondées représentent la Mère et le Talent, rivières qui arrosent le territoire de Cugy et le limitent au sud et au nord.

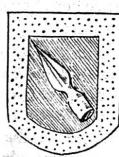
Rouge et blanc sont les couleurs de Lausanne, dont Cugy dépendait juridiquement ; nous devons les renseignements ci-dessus à l'obligeance de M. Echaud, municipal.

* * *



Servion a pris comme armoiries l'ancien écu des nobles de Servion, qui est vert entouré, d'une large bordure d'or et traversé de gauche à droite et de haut en bas par une large bande rouge. Ces armes sont reproduites sur un vitrail de l'église de Mézières.

* * *



Ferlens, comme les peuples heureux, a peu ou pas d'histoires à rappeler. Cette commune a adopté les armes de sa voisine Servion : un écu vert largement bordé d'or, mais a remplacé la bande rouge par un fer de lance posé obliquement dans le champ vert. Nous avons ainsi des armes parlantes (Ferlens : Fer-de-lance) comme on en voit beaucoup en héraldique.

Ferlens et Servion formaient avant 1816 une seule et même commune ; ce qui explique la ressemblance de leurs armoiries que l'on peut voir en vitrail à l'église de Mézières.

Cuisine bourgeoise. — Monsieur. — Aujourd'hui, le café est faible.

Madame. — Anna, donnez-moi le moulin à café. Parbleu ! je comprends qu'il soit faible, il y a encore un grain tout entier dans le moulin.

Peinture. — Brossarebourt va chez un marchand de tableaux et lui offre une de ses toiles.

— Combien ? demande le marchand.

— Cinq cents francs.

— Je vous offre cinquante francs.

— Tope ! (A part) En voilà un que j'ai mis dedans.



ONCORA LO TRAME

DEÇANDO passâ Marc à Louis vo z'a contâ l'histoire d'on vilhio monsu que fâ achetâ su sè dzénâo onna dzouvena perneta que lo rezaude on bocon trau et que l'è dobedzi de fêre relèva ào bet de cinq menute. Ein vaitcé onora iena que s'è passâe su cliau serpeint de trame. « Me n'ami Sami, por reintrâ à l'ottô la né, monte su iena delcliau, vâitere dzaune que vant dâo côté de Lutry et s'achitâ su lo ban io l'âi avâi dza dué ào trâi pernnett que parlâvant de la moo de Worowski. Iene désâi : « C'est bien fait. » L'autra répond : « C'était le défenseur de nos droits. » Et la trâisième fâ : « Je l'aimais tout plein, c'était mon héros favori ! » Sami, que ne sè cassâve pas la tita aveu ti cliau discous de soviet, tire lo *Conteur* de sa catzetta et se met à lière bin adrai l'histoire de *Fritz de Neueneck*.

Ein arreveint à sa carrâie, ie dit à sa fenna : — Acuta, Griton, tè foudrài mè restoupa ma vetira por deman matin, l'a on accroc pri de la catsetta.

Pu s'en va cutsi.

On momeint aprî, la Griton eintre dein lou pâilo en deseint :

— Bâogro de caion ! iô a-t-o ètâ tè fourrâ ? vouâite cein que ié trovâ dein ta catsetta ?...

Et ie montre à Sami onna galèza photographie que ie recougnâi por cliaque de la pernette qu'ètai achetâi dè coûte li, dein lo trame.

Tot interloka, Sami raconte à sa fenna ein que s'è passâ et la Griton lâi dit :

— Por voi, ie vu bin té crâire, mâ on autre ia dzo, fâ quemin les honitè dzein : « Va à pî et reintre de dzor. » A. C.

LE NOUVEL ECU

Tout neuf, il arrive de Berne,
Le nouvel écu, art moderne ;
Sans vouloir être médisant,
Je le trouve peu séduisant !
On y remarque un personnage,
Dont le sexe, pas plus que l'âge,
Ne saurait être précisé ;
Et, je serais mal avisé
De le faire ; voyons, en somme,
Est-ce une femme ou un homme ?

Le revers de cette médaille
N'est pas non plus une trouvaille ;
Un 5 affreux, une armoire
De la Suisse, notre patrie ;
Puis, encadrant cet écu,
Eidelweiss et rhododendrons ;
Enfin, des inscriptions latines,
Complètent cette œuvre si fine.
Si vous la trouvez un peu terne,
Consolez-vous, ça vient de Berne !

Pierre Ozaire.



UN VAUDOIS D'ATTAQUE

ETAIT en 1815. Un fort détachement des troupes autrichiennes qui traversaient la Suisse cantonnait à Lausanne. Dans les rues, sur les places, des habits blancs partout. Rue de Bourg, marchant côté à côté, marquant le pas, trois officiers descendaient.

Cinglé dans son dolman, astiqué, propre comme un sou neuf, un jeune lieutenant venait en sens inverse. Bien connu des Lausannois qui saivaient ses prouesses et son courage, l'officier se nommait Ruchonnet.

Très jeune, presque enfant, il s'était engagé dans l'armée française et servit sous les ordres du général Dumouriez. C'est même Dumouriez qui le nomma lieutenant pour lui permettre de demander raison à un officier qui avait injurié une jeune fille d'auberge, en sa présence, alors qu'il n'était que sergent-major, le plus haut grade que pouvait atteindre un étranger dans l'armée française.

Cette faveur montre en quelle haute estime Ruchonnet était tenu par son chef, et l'incident mérite d'être raconté par le menu :

Entre deux batailles, officiers et soldats de l'armée de Dumouriez cherchaient dans les auberges quelques diversions à leur rude métier.

En bon Vaudois, Ruchonnet ne fuyait pas la pinte. Un jour qu'il était attablé, en compagnie d'autres sous-officiers, dans un établissement, un officier, un lieutenant, entra en coup de vent et voulut se faire servir illico par la servante avec laquelle il se permit une grossière familiarité.

Avant que la jeune fille eut eu le temps de protester, Ruchonnet qui avait vu la scandaleuse attitude de l'officier, s'était levé affreusement pâle, et l'œil fixé sur l'insulteur, lui cria : « Misérable ! » et, le coup tendu, le sabre en main, marcha sur le lieutenant.

— Attends, fit l'officier, dont le sang empourpra le visage, je consens volontiers, bien que tu ne sois que sergent-major, à te donner sur le terrain la correction que tu mérites, mais surtout pas ici.

Il n'est pas si lâche que je le supposais, pensa Ruchonnet en suivant l'officier. Mais le jeune sergent-major s'aperçut vite qu'il s'était trompé. La crânerie du lieutenant n'était qu'une feinte.

A peine dans la rue, l'officier ordonna à ses soldats de s'emparer de Ruchonnet et de le conduire en prison.

Le cas était grave : provocations et menaces à un officier, c'était irrémédiablement la mort. Cependant, avant de renvoyer le sergent-major